

Objet: Vente presbytere de Saint-Cernin - 2021_057

Séance du mardi 21 septembre 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 14/09/2021

Présents : 14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés: Christelle CHAUVET

Absents:

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il décide de vendre le presbytère de Saint-Cernin en l'état après avoir reçu une proposition d'achat de M. et Mme LACOFFRETTE situé CLUB AVIRON, chemin de la Palun 13700 MARIIGNANE.

Cette vente se fera au prix de 40 000€ net. .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le prix de vente fixé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/09/2021
et publication ou notification du 23/09/2021.

Le Maire,
A. DUJOLS

